



Tarif annuel pour un membre +25 ans, 30 heures de vol et 30 treuillées

C P T A - Association loi 1901 - Route de Montgueux 10600 BARBEREY SAINT SULPICE

Site internet : <http://planeur-troyes.fr>

Mail :

ADHESION	TARIF - 25 ANS	TARIF + 25 ANS
Cotisation membre non volant	30.00 € <input type="checkbox"/>	30.00 € <input type="checkbox"/>
Assurance non volant		63.50 € <input type="checkbox"/>
Cotisation membre volant	35.00 € <input type="checkbox"/>	50.00 € X
Participation forfaitaire aux frais	110.00 € <input type="checkbox"/>	150.00 € X
Licence assurance de base FFVV (voir annexe)	82.00 € <input type="checkbox"/>	161.00 € X
FORFAIT NON BREVETE		
Forfait non breveté 15 heures de vol	360.00 € <input type="checkbox"/>	360.00 € <input type="checkbox"/>
FORFAIT BREVETE ET NON BREVETE		
forfait 30 heures de vol maximum	410.00 € <input type="checkbox"/>	450.00 € X
heure de vol supplémentaire (tous type de planeurs)	18.00 € <input type="checkbox"/>	18.00 € <input type="checkbox"/>
FORFAIT ILLIMLITE		
forfait nombre d'heures de vol illimité (tous types de planeurs)	650.00 € <input type="checkbox"/>	650.00 € <input type="checkbox"/>
TREUILLEE*		
	8.00 € <input type="checkbox"/>	8.00 € 8X30
TARIF à l'heure de vol (souscription minimum 10 heures)	30.00 € <input type="checkbox"/>	30.00 € <input type="checkbox"/>
SF 28 moteur facturé en plus de l'heure cellule		
heure moteur facturée au 1/100	65.00 € <input type="checkbox"/>	65.00 € <input type="checkbox"/>

Soit 1051 €/ANNEE

Les treuilleurs seront crédités en compte d'une treuillée gratuite pour 10 treuillées effectuées en tant que treuilleur

Cotisation famille ½ tarif sur cotisation et participation aux frais à partir du deuxième inscrit

VOL D'INITIATION	
Vol en motoplaneur SF 28 durée 25 minutes	80.00 €
Vol d'initiation	80.00 €

Adhérer engage à accepter le règlement intérieur. Les comptes pilotes doivent toujours être positifs.

L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Règlement : à l'inscription par chèque à l'ordre du CPTA, le règlement peut être effectué en trois mensualités

Pour les inscriptions avant le 31 janvier 2016 par tiers au 30/01/2016,30/03/2016 et 30/06/2016

Pour les inscriptions après le 31 janvier 2016 par tiers sur trois mois successifs.